



## LE DROIT DE GRÈVE N'EST PAS NÉGOCIABLE

**Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialistes, Écologiste et Républicain (SER) se sont opposés à la proposition de loi visant à concilier la continuité du service public de transports avec l'exercice du droit de grève. En prenant prétexte du droit aux vacances, ce texte dogmatique et idéologique met en péril un droit constitutionnel : le droit de grève.**

**Non, la nécessaire qualité du transport ne peut justifier de restreindre le droit de grève.** C'est précisément la qualité du transport que les acteurs sociaux défendent lorsqu'ils exercent leur droit de grève. Alors qu'il est impératif de légiférer sur la survie de Fret SNCF, qu'il faut retravailler le contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État ou encore de donner enfin vie au plan annoncé à 100 milliards d'euros, la droite sénatoriale ne trouve rien de mieux que de défendre un texte à contretemps avec les enjeux du transport ferroviaire.

**En exerçant leur droit de grève, les salariés s'opposent au management outrancier, à la hausse du prix des billets, à la dégradation du réseau, du matériel, des conditions de transport et, en conséquence, de leurs conditions de travail...** C'est une alerte qu'ils lancent sur tout le réseau ferré national au bord du gouffre. Une alerte révélatrice du malaise social des salariés.

Le droit de grève, déjà largement encadré, notamment pour garantir le droit à l'information des passagers et l'organisation d'un service minimal par les autorités publiques, n'a pas besoin de dérogation.

**Les sénatrices et sénateurs du groupe SER se sont opposés à ce texte inutile et malvenu, ayant pour objet la restriction d'un droit fondamental au détour d'une proposition de loi sans concertation préalable avec les partenaires sociaux. Un texte aux nombreux précédents, jamais fructueux, mais toujours animés par les mêmes objectifs : nuire au contrat social par la destruction des instances de négociation au détriment des travailleurs.**

### CHEF DE FILE



**Olivier Jacquin**  
Sénateur de la  
Meurthe-et-Moselle